Image not found or type unknown

Arrêt confirmant une curatelle renforcée, obtenu par notre Cabinet

Jurisprudence publié le **10/02/2020**, vu **918 fois**, Auteur : Tutelles Curatelles Vulnérabilités

Par arrêt du 15 novembre 2019, la Cour d'appel de Versailles (Yvelines, 78) a confirmé un jugement de curatelle renforcée, dans l'intérêt de notre Cliente.

Dans cette matière, conseiller un ou une majeur(e) vulnérable consiste à appréhender son parcours de santé, à déterminer l'existence de troubles psychiques, et à créer un rapport de confiance avec la personne vulnérable afin que celle-ci comprenne l'intérêt d'une mesure de protection adaptée à sa situation, provisoire et révisable.

Une mesure de protection n'étant, en présence de troubles psychiques impactant l'aptitude à se gouverner, pas une mesure privative de liberté, mais une sécurisation de la liberté.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés